



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Les objectifs éducatifs du PEDT 2024/2027

L'objectif de PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant doit être au cœur du projet. Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09 JUL 2024
Et publication le 09 JUL 2024

⇒ Deux axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous

Le projet éducatif de la ville vise, avant tout, à garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous. Pour cela, il est nécessaire d'assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération nourrie entre les différents acteurs et de renforcer la communication avec les parents.

Axe 1 : Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Comment ?

Si l'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, ...), il se construit aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge. Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre des structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT, structures qui seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Axe 2 : Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Comment ?

Par la mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent, doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (tels que les cafés des parents mentionnés dans l'action 7 de l'axe 2 de la Convention Territoriale Globale signée entre la Ville et la CAF).

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces moments permettent, en effet, la rencontre et les échanges entre parents et les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance des différentes structures éducatives et dans le pilotage du projet permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y trouver leur place, en leur permettant d'être initiateurs de projets, et leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

⇒ Cinq objectifs éducatifs communs et partagés

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les cinq orientations suivantes.

1. Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité

L'offre éducative sera également de qualité, permettant le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif poursuivi par la commune et ses partenaires. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant et doit donc être adapté à ses besoins.

a) Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, ***selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer***. La réflexion a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne. ***La question de la sieste*** pour les plus petits est une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13 h avant même la reprise de la classe, sera ainsi organisé. En effet, imposer à ces enfants d'attendre jusqu'à 14 h pour commencer la sieste irait à l'encontre du respect du rythme de l'enfant.

Les activités éducatives ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par ***la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique***.

Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux **enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif**. La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer et les responsabiliser.

b) Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

L'avenir de toutes les sociétés repose sur les enfants, dont il faut absolument assurer la santé, la bonne croissance et le développement. L'éducation à la santé vise, à long terme, au maintien du capital santé de chaque individu. Elle permet de les préparer à exercer leur citoyenneté avec responsabilité dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure (donner des bonnes habitudes de vie, le goût de la pratique sportive...). **Elle a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social**, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou de s'y adapter. L'éducation à la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu.

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. La mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition, par l'intermédiaire d'ateliers spécifiques, doit aussi permettre aux enfants d'être sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Objectifs opérationnels

- Augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les enfants ;
- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels ;
- Prévenir la violence ;
- Autoriser l'activité choisie et le « rien faire » ;
- Veiller aux rythmes de veille et de sommeil ;

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09 JUL. 2024
Et publication le 09 JUL. 2024

2. Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

La Culture représente l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain. En ce sens, la culture permet une ouverture sur soi, sur les autres et sur le monde qui nous entoure et s'impose donc comme fondement de notre identité. Elle recèle une valeur symbolique inestimable car c'est elle qui nourrit notre fierté, notre sentiment d'appartenance envers le lieu où nous vivons et la société qui nous entoure.

Pour toutes ces raisons, la Culture est un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale ; elle est une ressource indéniable en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir. L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants.

La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

L'organisation sur la commune de manifestations culturelles importantes, associant tous les enfants de l'école est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants. Les journées de la petite enfance, le concert des enfants, les spectacles au théâtre municipal Jérôme SAVARY, les journées de prévention..., sont autant de manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur le territoire. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille.

Ces différentes manifestations et actions seront reconduites dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, en recherchant leur cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

Objectifs opérationnels

- Favoriser la découverte culturelle et artistique ;
- Valoriser les savoir être et savoir faire des enfants et des jeunes ;
- Renforcer l'estime de soi ;

3. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

a) Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

La commune, comme lieu de vie sociale, a une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ». Dans le cadre de sa « politique de la ville », la solidarité et la cohésion sociale se déclinent en une grande orientation : le vivre ensemble - donner aux enfants de la commune la possibilité et le goût de vivre ensemble. L'école, les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés et aux discriminations, notamment la discrimination filles-garçons. Le respect de l'autre est

une condition fondamentale à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité.

Les actions éducatives mises en place doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité... La poursuite d'actions est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou encore le handicap. La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine. L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, peinture, musique, théâtre...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, avec ou au travers les actions proposées sur le temps extrascolaire par ces différentes associations.

Objectifs opérationnels

- Réaffirmer les valeurs républicaines et consolider le lien social ;
- Favoriser la prise en compte de la parole de l'enfant ;
- Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine, le sens de l'autre ;
- Favoriser la mixité intergénérationnelle ;
- Promouvoir l'égalité ;
- Accompagner les enfants dans la prise de conscience de leurs droits ;
- Lutter contre le harcèlement et la violence des réseaux sociaux ;

b) Une politique inclusive pour faire du vivre ensemble le pilier de notre Ville

Œuvrer pour le bien vivre ensemble, c'est parvenir à faire de la différence un atout, et ce pour tous les membres d'une communauté. Aussi, en cohérence avec l'axe 2 de sa Convention Territoriale Globale (CTG) et plus précisément sa 6^e action, Villeneuve-lès-Maguelone a mis le handicap et l'inclusion au cœur de ses préoccupations.

Les services publics ont plus que jamais pour mission de favoriser l'inclusion et ce, dès le plus jeune âge. En effet, la prise en charge de l'enfant porteur de handicap doit se faire le plus tôt possible afin de faciliter son intégration dans la société et que les familles soient au plus vite en contact avec les institutions qui les accompagneront durant le parcours de leur enfant.

Ainsi, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville sont aujourd'hui en mesure de prendre en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie (à partir de l'âge de 2 mois).

La Commune a également souhaité accueillir au sein de l'une des écoles un dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) afin que chaque enfant, même s'il est porteur de troubles ou d'handicap, puisse suivre une formation adaptée et acquérir ainsi des compétences sociales et scolaires.

Villeneuve-lès-Maguelone porte une politique handi-accueillante dans ses structures d'accueil et organise des événements en ce sens, tel la SOP (Semaine Olympique et Paralympique) ; elle sensibilise également au handicap et à l'inclusion auprès de tous les publics.

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre les discriminations ;
- Faciliter l'inclusion des enfants et jeunes en situation d'handicap ;
- Œuvrer en faveur du répit parental pour les parents d'enfants porteurs de handicap, conformément à la 8^e action du 2^e axe de la CTG 2023-2027
- Former les collaborateurs de la Ville, principaux interlocuteurs des familles, au handicap et son impact

4. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

L'activité physique et sportive s'intéresse à l'individu dans sa globalité (qu'il s'agisse de son corps ou de son esprit). Elle lui apprend à résoudre des problèmes de la vie quotidienne et à adopter des comportements de responsabilités, de solidarité et de citoyenneté indispensables à la vie sociale. La pratique d'activités physiques développe des capacités, des habilités et favorise un transfert de connaissances entre différentes activités. Cette pratique peut aussi conduire à réduire certaines inégalités de départ et peut aider aux raccrochages de certains enfants en difficulté. Elle propose aussi différents rôles sociaux et crée les conditions d'apprentissage pour un comportement citoyen. Par ailleurs, l'activité physique permet de renforcer l'estime de soi. Celle-ci jalonne le parcours de l'enfant et peut lui servir de capital, de réserve, de ressources. Les enfants naissent avec un bagage génétique et une personnalité, leurs expériences forment et alimentent leur potentiel. L'enjeu est de permettre à l'enfant d'avoir une réserve suffisamment solide, afin qu'il puisse puiser l'énergie nécessaire au cours de son développement. Les bases de l'estime de soi s'appuient sur quatre points importants : le sentiment de confiance (la sécurité physique, l'attention à l'autre, se sentir exister, la considération), la connaissance de soi (le langage artistique, les supports d'expressions corporelles), le sentiment d'appartenance (l'apprentissage des règles, des normes, se sentir « attendu ») et le sentiment de réussite (et non pas performance !).

Objectifs opérationnels

- Développer les capacités nécessaires aux conduites motrices, prise d'information et de décision ;
- Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine, le sens de l'autre ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Travailler à la transformation des attitudes et l'acceptation des différences ;

- Mettre les enfants et les jeunes en situation de réussite ;
- Canaliser l'agressivité, l'hyperactivité, (re)connaître ses émotions ;
- Etayer le parcours de petite victoire, créer un cercle « vertueux » plutôt que vicieux ;
- Renforcer l'identité collective ;
- Savoir se situer par rapport à l'autre et tester les bénéfices du groupe ;
- Eduquer à la sécurité par l'estimation des risques et la connaissance de ses capacités.

5. Se saisir des enjeux du développement durable

D'après le rapport « *Notre avenir à tous* » de Madame Harlem Brundtland, ancienne directrice générale de l'Organisation Générale de la Santé (OMS), le développement durable se définit comme étant un développement qui permet de répondre aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce rapport, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques. C'est notamment possible, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces. Cela implique une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Le développement durable suppose la réalisation de plusieurs conditions : la conservation de l'équilibre général, le respect de l'environnement et la prévention de l'épuisement des ressources naturelles. La loi de refondation de l'École de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le Code de l'Education. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

Aussi, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale contractualisée entre la Ville et la CAF, la Commune soutient la mise en place d'un « jumelage environnemental » avec la collectivité territoriale de Régina, en Guyane. Il s'agira, entre autres, de faire travailler les jeunes des deux localités sur leur biodiversité pour établir un comparatif des espèces, de la biodiversité, des problématiques, des interactions et des pratiques.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable ;
- Acquérir des connaissances en termes de biodiversité, de nouvelles énergies, de tri des déchets ou encore des enjeux et de fonctionnement d'un compost ;
- Compréhension du gaspillage alimentaire et pistes de gestion de celui-ci ;
- Connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes, notamment au travers du poulailler et des hôtels à insectes des ACM (Accueils Collectifs de Loisirs) ;
- Sensibilisation au monde maritime et participation aux initiatives océanes ;

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **09.07.2024**
Et publication le **09.07.2024**